

COMPTE-RENDU
SUR
L'ADMINISTRATION
PENDANT L'ANNÉE 1877

Le Conseil d'Etat, pour se conformer à l'art 66 de la Constitution du 15 décembre 1861, a l'honneur de présenter au Grand Conseil son rapport sur l'administration publique en 1877

Ce rapport est divisé en sept parties, qui correspondent à autant de Départements institués par la loi du 8 mars 1862, et se suivent dans l'ordre indiqué à l'art 42 de cette loi, savoir

- 1^o Département de Justice et Police ,
- 2^o Département de l'Instruction publique et des Cultes ,
- 3^o Département de l'Intérieur ,
- 4^o Département de l'Agriculture et du Commerce ;
- 5^o Département Militaire ,
- 6^o Département des Travaux publics ;
- 7^o Département des Finances



ACADÉMIE

Première partie

PERSONNEL

CORPS ENSEIGNANT

Au 15 octobre 1876 le corps enseignant pour l'année 1876-77 était composé de 21 professeurs ordinaires, 16 professeurs extraordinaires et 3 agrégés

Pendant l'année académique 1876-77, le personnel enseignant a subi les changements suivants

M. *L. Dufour* continuant à être malade, un nouveau congé lui fut accordé, et le cours de physique supérieure à la faculté des sciences fut suspendu pendant l'hiver. Pendant le semestre d'été, ce cours fut fait par M. *Henri Dufour*, instituteur à Vevey

Le cours de météorologie fut fait pendant les deux semestres par M. *J. Marguet*, celui de physique spéciale, à la Faculté technique, par M. *Roux*, celui de physique générale, au Gymnase, par M. *Fzaut*, pendant les deux semestres également.

M. le professeur, *Wiener* ayant demandé un congé, a été remplacé à la fin de janvier 1877, par MM. *Besançon* et *Leibinger*.

M. *Jacques Curt* fut autorisé en octobre 1876 à faire un cours libre sur la littérature française à la Faculté des lettres pendant la saison d'hiver, à raison d'une heure par semaine

M. *Gorgetal*, commissaire-arpenteur, fut chargé par le Département, en avril 1877, de diriger les exercices pratiques du cours de *godesie*, comme l'année précédente

M. *Ernest Marguet* fut chargé de faire le cours de *géométrie rectiligne*, à la classe intermédiaire, à la place de M. *Morf délégué*

M. *Abel Blandet* fut chargé du cours de littérature française dans cette même classe

Le 9 juin, l'Académie fut informée que le Conseil d'Etat avait nommé M. *de Senarclens*, professeur ordinaire de droit romain

M. *Aug Maillard* fut autorisé à faire un cours de *sténographie* dans le semestre d'été.

§ 2 *Elus*

En 1876-77, les étudiants et les externes présentaient l'effectif suivant

GYMNASÉ

Section littéraire

Etudiants vaudois, 1 ^{re} année	25
» étrangers à la Suisse, 1 ^{re} année	3
» vaudois, 2 ^e année	25
» étrangers à la Suisse, 2 ^e année	1
	—	
Total		50

Faculté technique

Etudiants vaudois (un en congé) 1 ^{re} année . . .	
» suisses non vaudois, 1 ^{re} année. . .	
» étranger à la Suisse, 1 ^{re} année. . .	
» vaudois, 2 ^e année	
» suisses non vaudois, 2 ^e année. . . .	
» étrangers à la Suisse, 2 ^e année. . . .	
» vaudois, 3 ^e année	
» suisses non vaudois, 3 ^e année	
» étrangers à la Suisse, 3 ^e année	
Externe vaudois	
» suisse non vaudois	
» étrangers à la Suisse	
	Total. . .

Faculté de théologie.

Etudiants vaudois	
» suisses non vaudois	
» étranger à la Suisse	
Externe vaudois	
» étrangers à la Suisse	
	Total. . .

Faculté de droit.

Etudiants vaudois	
» suisses non vaudois	
Externes vaudois	
» suisses non vaudois	
» étrangers à la Suisse	
	Total. . .

FACULTÉS	EXTERNES			ÉTIUDIANTS et externes		TOTAL
	Hiver	Restés de l'hiver	Été Nouveaux	Étudiants	Externes	
des lettres	24	10	16	4	40	44
des sciences	3	1	3	18	6	24
de pharmacie	13	13	1	11	14	25
de technique	6	5	3	51	9	60
de théologie	2	1	1	16	3	19
de droit	34	20	10	16	44	60
GYMNASE	29	11	4	64	33	97
	<u>111</u>	<u>61</u>	<u>38</u>	<u>180</u>	<u>149</u>	<u>329</u>

28 externes et 6 étudiants réguliers ayant suivi à la fois des cours dans deux facultés et un externe dans trois facultés, pour avoir le chiffre exact des élèves, on doit apporter une correction au total ci-dessus de 329 et le réduire à 294, savoir : Étudiants 180 et Externes 114.

Classe intermédiaire.

Pendant le semestre d'été de l'année 1876-77, cette classe a été fréquentée par 38 élèves, dont 35 réguliers et 3 externes, savoir : 28 vaudois, 2 suisses non vaudois et 5 étrangers.

Seconde partie**§ 1. EXAMENS**

Les examens des promotions subis par les élèves du Gymnase et des diverses Facultés ont présenté les résultats suivants :

FACULTÉS		ANNÉE d'études	ÉTUDIANTS qui ont subi les examens		ÉTUDIANTS PROMUS			ÉTUDIANTS non PROMUS	
GYMNASE									
Gymnase	Section littéraire.	1 ^e année	26 rég ,	2 ext	19	et	1	7 rég , 1 ext	
	"	2 ^e "	18 "	1 "	13	diplômés		5 r 1 e. non dipl	
	Section scientifique	Physique	6			6			
	"	Mathém.	4			4			
Faculté des lettres.									
"	des sciences		17 rég ,	1 ext.	16	et	1	1	
"	de pharmacie	1 ^{re} divis	3					3	
"	technique	1 ^{re} année	16 rég	2 ext.	11	et	2	5 (1 en congé)	
"	"	2 ^e "	22 "			17		5 (1 resté en 2 ^e an)	
"	"	3 ^e "	9 "			4 diplômés		5 (2 congé, non dip)	
"	de théologie	1 ^{re} "	6			6			
"	"	2 ^e "	6			6			
"	"	3 ^e "	1			1			
"	"	4 ^e "	1					1 non licencié	
"	de droit	1 ^{re} année							
"	"	2 ^e "	6			4		2	
"	"	3 ^e "	5			5			
RÉSUMÉ			152		116			36	

Trois étudiants *en droit* n'ont pas terminé ; un a fini en octobre ; un étudiant de 2^e année a fait les examens de 3^e année en octobre et a été admis à la licence.

Les cours de la *Faculté des lettres* sont aussi suivis par les étudiants de la 1^{re} année des Facultés de théologie et de droit. Ils ont, en outre, été suivis par 40 élèves externes.

§ 2. PRIX

Comme les années précédentes, l'Académie se conformant à la destination de la fondation Gay, a appliqué le revenu de cette fondation à quatre prix, qu'elle a donnés aux quatre étudiants qui s'étaient le plus distingués dans leurs examens, savoir :

MM. Carrard, élève du Gymnase	F. 20
Alph. Morel, élève de la Fac. des sciences . .	20
H. Mayor, élève de la Fac. de théologie. . .	20
Fréd. Wahlen, élève de la Fac. technique . .	20

Total. . . F. 80

Le prix Gay n'étant que de 46 fr. 37, l'Académie a fourni la somme nécessaire pour parfaire à celle de 80 francs.

§ 3. DIPLOMES

Diplôme de bachelier ès-lettres.

Ce diplôme a été conféré à Treize élèves de la 2^e année du Gymnase littéraire.

*Diplôme de bachelier ès-sciences
physiques et naturelles.*

Il a été conféré à 14 étudiants de la Faculté des sciences.

Ce diplôme de bachelier ès-sciences a, en outre, été conféré à un externe de la Faculté des sciences.

Diplômes de bachelier ès-sciences mathématiques.

Ce diplôme a été conféré à deux élèves de la Faculté des sciences.

Diplôme de licencié en droit.

Il a été conféré à deux étudiants de la Faculté de droit.

Deux candidats ont en outre été admis à l'épreuve finale de la soutenance de la thèse.

Diplôme de licencié en théologie.

Ce diplôme a été conféré à deux étudiants.

Un candidat a en outre été admis à l'épreuve finale de la thèse.

Diplôme d'ingénieur.

L'Académie a conféré à quatre élèves de la Faculté technique le diplôme d'ingénieur-constructeur.

§ 4. CONCOURS.

A la fin de l'année 1876, l'Académie se conformant au règlement du 18 mai 1852, publia le programme des concours ouverts aux étudiants et aux externes pour l'année 1876-77.

Vint-neuf élèves ont répondu à cet appel et ont traité vingt-trois sujets du programme, deux élèves ont concouru pour deux sujets.

L'Académie, après avoir pris connaissance des rapports des commissions d'examen, a décerné aux concurrents dix-huit prix et deux accessits.

La somme de ces prix et accessits s'est élevée à 1,535 francs.

Les noms des lauréats ont été proclamés en séance publique, le 14 décembre.

§ 5. FONDATIONS

En novembre 1876, l'Académie annonça la vacance du gage Masset, mais aucun étudiant ne se présenta pour l'obtenir. Le gage Paris devint disponible le 1^{er} avril 1877, l'étudiant en théologie Félix Roux, qui en jouissait, ayant quitté l'Académie à cette époque.

La vacance du gage ne fut pas annoncée.

Le montant du prix Pavillard, 45 fr. fut, comme de coutume, remis à M. le Dr du Collège cantonal.

Le prix de lecture biblique institué par M. le professeur Levade, n'a pas été décerné en 1876-77, le concours n'ayant pu avoir lieu, faute de concurrents.

§ 6. BOURSES

Les élèves qui ont joui d'une bourse pendant l'année scolaire 1876-77, sont au nombre de *dix-sept*, dont *huit* du Gymnase, *quatre* de la Faculté technique, *quatre* de la Faculté de théologie ; le dix-septième fait des études à Berne.

§ 7 DISCIPLINE.

Au début de l'année académique 1876-77, le Recteur avait cru devoir engager sérieusement MM. les Etudiants à porter toute leur attention sur le relâchement, voisin du désordre, qui s'était manifesté au sein du corps. La majorité d'entr'eux a répondu quelques jours après à cet avertissement par une attitude et une tenue tout à fait mauvaise, dans l'assemblée réunie pour l'élection des membres du Sénat ; sur quoi la minorité a proposé et fait voter une demande de dissolution. Sur les préavis de l'Académie et du Département, le Conseil d'Etat a décidé la suspension du corps des Etudiants. Tout le détail de cette affaire, ainsi que ses origines et ses causes, ont été exposés dans un rapport de l'Académie au Département.

En l'absence d'un Sénat des Etudiants, l'Académie fut investie, par le Département, du maintien de la discipline, lequel n'a fait aucune difficulté dans les Facultés proprement dites. Mais, au Gymnase, il s'est manifesté dans les premiers mois de 1877 une tendance à l'indiscipline qu'il a fallu réprimer.

Aucune expulsion n'a été prononcée, et, au prix de quelques suspensions de quinze jours et d'une seule suspension d'un mois, l'ordre a été immédiatement et complètement rétabli. Depuis lors, la discipline a pu laisser à désirer.



ÉCOLES NORMALES

Voici ce qu'écrivait au Département l'honorable directeur des écoles normales :

« Le rapport adressé l'année dernière à votre Département commençait par la déclaration suivante : « Nouvellement arrivé à Lausanne, malgré tous mes efforts, il ne m'a pas été possible de connaître et d'approfondir tous les détails, toutes les faces des écoles destinées à former les éducateurs de notre jeunesse. Bien des choses ne sont pas encore parfaitement claires à mon esprit, et je ne suis pas en mesure de me prononcer catégoriquement sur toutes les questions qu'il s'agirait d'examiner dans ce rapport ».

« Le rapport de cette année pourrait débiter de la même manière, car aujourd'hui je suis encore obligé de vous dire que l'année qui vient de s'écouler a été une année d'essais, d'études, et les diverses questions qui se posaient devant moi en 1876, n'ont pas toutes trouvé leur solution dans le courant de 1877; plusieurs de ces questions reviendront en 1878 et la solution vraie se fera peut-être longtemps attendre. »

Faudrait-il s'alarmer de cette éventualité? Nous ne le pensons pas! Lorsqu'il s'agit d'une institution aussi importante que celle dont nous avons à retracer la marche, il ne faut pas brusquer pour faire à tout prix du nouveau,

blir une statistique des sourds-muets du canton, non dans un but de vaine curiosité, mais pour éclairer et chercher à persuader les personnes qui, soit par ignorance, soit par pauvreté ou négligence, compromettent l'avenir de jeunes êtres infirmes auxquels ils pourraient aisément procurer un développement intellectuel et moral, qui sans cela leur fera complètement défaut.

Il arrive parfois à la direction de recevoir des demandes d'admission pour des adultes. Les idées les plus erronnées règnent encore en bien des endroits sur l'Institut, sa méthode et les conditions requises pour l'admission des élèves.

Relativement aux admissions, on exigera à l'avenir, outre l'extrait de naissance, un certificat de médecin constatant l'état de santé de l'enfant et déclarant qu'il n'est ni idiot, ni affecté de crétinisme.

Les parents sont, en général, peu qualifiés pour fournir de tels renseignements. Ils se font volontiers des illusions sur le degré d'intelligence de leurs enfants.

Une dernière question à mettre à l'étude, sera la constitution d'un comité de patronage pour les sourds-muets nécessiteux qui quittent l'Institut.

Nous espérons que l'année nouvelle ne s'écoulera pas sans que ce projet ait pu être réalisé, pour le bonheur d'une classe d'infirmes si dignes d'intérêt.



BIBLIOTHÈQUE CANTONALE

Le Grand Conseil a bien voulu, en 1877, accorder à la bibliothèque cantonale une augmentation indispensable dans l'intérêt de cet établissement. La bibliothèque s'est ainsi trouvée en mesure de consacrer la somme de fr. 4549,90, à l'acquisition des livres et des périodiques. Il convient toutefois d'observer que le budget de l'année 1876, avait obligé de reporter au compte de 1877 un achat assez notable, qui excédait le chiffre de l'allocation annuelle.

Le public continue à profiter de l'ouverture nouvelle de la bibliothèque cantonale, qui a lieu chaque jour pendant la matinée. MM. les étudiants, en particulier, s'y rencontrent assez souvent en nombre, dans l'intervalle des leçons de l'académie.

Le service de la bibliothèque est le même que les années précédentes quant à la consultation et à la distribution.

La révision annuelle de la bibliothèque, qui a eu lieu en juillet 1877, n'a rien présenté d'irrégulier.

Le nombre des séances de distribution a été de 148 et celui des volumes distribués au dehors de 6833. Dans les séances de consultation, le nombre des volumes consultés est d'environ 14,000, non compris les livres déposés au salon de lecture, qui sont constamment consultés, surtout les périodiques.

La bibliothèque a reçu cette année un accroissement considérable. Par son testament, M. le professeur Pidou a disposé en faveur de cet établissement de sa belle collection de livres, parmi lesquels on remarque plusieurs ouvrages de jurisprudence précieux et très utiles. Conformément aux volontés dernières du donateur, ceux de ses ouvrages qui figurent déjà en nombre suffisant d'exemplaires sur les rayons de notre bibliothèque cantonale, seront remis soit à la bibliothèque des régents soit à la bibliothèque des étudiants de l'académie.

Le Ministère de l'instruction publique de la République française nous a aussi fait part de plusieurs volumes de la grande collection des monuments inédits.

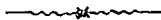
M. Jervis, résidant à Turin, a donné une belle et grande carte de la Grèce, de la Turquie d'Europe et d'autres cartes publiées par son père, le colonel Jervis.

Les imprimeurs de Lausanne et de Vevey, qui veulent bien observer les dispositions de la loi, ont continué en 1877 à déposer à la chancellerie d'Etat un exemplaire de leurs diverses publications. Ce dépôt est ensuite transmis à la bibliothèque cantonale.

A la fin de l'année, la bibliothèque reçoit aussi un assez petit nombre de collections de journaux politiques publiés dans le canton ; la plupart des éditeurs de journaux négligent tout à fait de réunir leurs collections et d'en faire part à la bibliothèque cantonale.



BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES



Il n'a pas été fait d'envoi de livres en 1877 ; mais une allocation de 1000 fr. a été prise sur le budget de cet exercice, pour être ajoutée a celle de fr. 500 prélevée pour les bibliothèques sur le budget de 1876 et non encore employée.

D'autre part, MM. Lebet, Mignot et Bridel, éditeurs, ainsi que M. le ministre Adam Vulliet, ont mis a la disposition du Département un nombre considérable de volumes. Grâce à la libéralité de ces généreux donateurs et aux susdites allocations de l'Etat, il a été possible, au commencement de 1878, d'expédier a chaque bibliothèque un nombre assez important d'ouvrages, qui ont été livrés la plupart à titre gratuit.

